JL Consulting

GUIDE PRATIQUE · 2026

Financer son bilan avec le CPF. *Le vrai mode d'emploi.*

Tout ce qu'il faut savoir pour activer vos droits, connaître votre reste à charge réel et le réduire — à jour des réformes 2026.

Vanessa — JL Consulting · Conseil RH & Coach en transition professionnelle · vjlconsulting.fr

AVANT DE COMMENCER

Le cadre 2026, en *trois règles*

Le bilan reste finançable par le CPF. Mais depuis le printemps 2026, trois règles nouvelles se cumulent. Les connaître, c'est éviter toute mauvaise surprise au moment de payer.

1

Une participation forfaitaire de 150 €

Depuis le 2 avril 2026, mobiliser son CPF suppose de régler 150 € de participation obligatoire, quel que soit le prix du bilan. Elle se paie sur Mon Compte Formation au moment de l'inscription. (Elle était de 100 € en 2024, 103,20 € début 2026.)

2

Un plafond de prise en charge à 1 600 €

Le CPF ne couvre le bilan que jusqu'à 1 600 €, même si votre solde est plus élevé. Le plafond porte sur la prise en charge, pas sur le prix affiché : au-delà, la différence est à financer autrement.

3

Un seul bilan tous les 5 ans

Impossible de mobiliser le CPF pour un nouveau bilan si un organisme tiers (employeur, OPCO, France Travail, collectivité) en a déjà financé un dans les 5 dernières années. Exception : si votre bilan précédent était 100 % CPF ou sur fonds propres, cette règle ne s'applique pas.

LA VRAIE RÉPONSE

Pour un salarié, avec un bilan sous le plafond, le reste à charge réel est de **150 €** — pas zéro. Le « 100 % gratuit » affiché par certains organismes est trompeur. La bonne nouvelle : dans plusieurs situations, ces 150 € sautent complètement. C'est l'objet des pages suivantes.

COMBIEN, VRAIMENT

Votre coût réel, *selon votre profil*

Exemples pour un bilan facturé 1 500 € (tarif fréquent, sous le plafond), puis un cas au-delà du plafond.

VOTRE SITUATION	PRISE EN CHARGE CPF	RESTE À CHARGE
Salarié, droits CPF suffisants	1 500 €	**150 €**
Demandeur d'emploi inscrit	1 500 €	**0 €**
Salarié avec abondement employeur	1 500 €	**0 €**
Bilan à 1 900 € (salarié)	1 600 € (plafond)	**450 €**

À RETENIR

Un bilan sérieux calibré à 1 500–1 600 € vous évite tout dépassement de plafond. Le prix élevé n'est jamais un gage de qualité — vérifiez plutôt la certification et l'approche du consultant.

LE PAS-À-PAS

Activer votre CPF, *étape par étape*

Quatre étapes, dans l'ordre, pour mobiliser vos droits sans faux pas.

1

Vérifiez votre solde

Connectez-vous sur moncompteformation.gouv.fr avec FranceConnect. Notez le montant disponible : c'est votre point de départ.

2

Identifiez votre cas d'exonération

Demandeur d'emploi inscrit ? Abondement employeur possible ? Ces deux situations annulent la participation de 150 €. Vérifiez-le avant de vous inscrire.

3

Choisissez un organisme certifié

Vérifiez la certification Qualiopi et le numéro RNCP/RS. C'est le réflexe indispensable, d'autant que la réforme a écarté les acteurs les moins sérieux.

4

Inscrivez-vous et réglez la participation

La participation de 150 € (si due) est intégrée à votre reste à payer sur la plateforme. Aucun paiement en dehors du site officiel n'est légitime.

LE BON RÉFLEXE

Ne réglez jamais un bilan « CPF » par virement direct à un organisme ou par un lien reçu par SMS ou e-mail. Le CPF se mobilise **uniquement** sur moncompteformation.gouv.fr. Tout le reste est une tentative de fraude.

PAYER MOINS

Réduire, voire annuler, *votre reste à charge*

Sollicitez un abondement employeur

Quand l'employeur cofinance (plan de développement des compétences ou abondement CPF), la participation de 150 € saute et le plafond peut être dépassé sans reste à charge pour vous. Beaucoup n'osent pas demander : c'est pourtant une démarche courante, et un signe de considération que bien des employeurs acceptent.

Vérifiez votre statut au moment de l'inscription

Si vous êtes entre deux postes, une inscription comme demandeur d'emploi vous exonère de la participation. Le statut au jour de la souscription est ce qui compte.

Calibrez le prix du bilan

Rester sous 1 600 € garantit l'absence de dépassement. Un accompagnement de qualité existe dans cette fourchette.

VOTRE CHECK-LIST AVANT DE VOUS ENGAGER

- [ ] J'ai vérifié mon solde CPF sur le site officiel
- [ ] J'ai regardé si je suis exonéré des 150 € (demandeur d'emploi / abondement)
- [ ] J'ai vérifié que je n'ai pas eu de bilan financé par un tiers depuis 5 ans
- [ ] L'organisme est certifié Qualiopi et affiche un numéro RNCP/RS
- [ ] Le prix est sous le plafond de 1 600 €, ou le complément est cadré

Envie d'y voir clair sur *votre situation ?*

Trente minutes, sans engagement, pour faire le point sur vos droits et voir si un bilan a du sens pour vous — avant de vous lancer.

Réserver ma séance découverte offerte

calendly.com/vanessa-jlconsulting/30min · contact@vjlconsulting.fr

Guide publié en octobre 2026, mis à jour le 4 novembre 2026. Les montants et règles du CPF évoluent régulièrement — vérifiez toujours vos droits sur moncompteformation.gouv.fr avant de vous engager. Sources : décret n° 2026-234 du 30 mars 2026 ; décrets n° 2026-126 et n° 2026-127 ; Code du travail art. L. 6323-7 ; service-public.fr.